



Fiche de données de sécurité

Détartrant Circuit Radiateur

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 28/07/2020 - Remplace 23/05/2016

Version: 0.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom : **Détartrant Circuit Radiateur**

Forme du produit : Mélange

Code du produit :

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Détartrant Radiateur

Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

C.A.I.
ZAC Charles Martel - 395 Rue Gustave Courbet
34750 Villeneuve lès Maguelonne - France
T 04 67 42 30 12
labo@cai34.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Le numéro de téléphone d'urgence valable en France est le numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59. Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Pour connaître le numéro de téléphone d'urgence valable dans votre pays, merci de contacter les autorités locales compétentes et de consulter le site Internet de l'ECHA (European Chemicals Agency) : http://echa.europa.eu/help/nationalhelp_contact_en.asp

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B H314 Méthode de calcul

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles



Fiche de données de sécurité

Détartrant Circuit Radiateur

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 28/07/2020 - Remplace 23/05/2016

Version: 0.1

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS05

Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

Composants dangereux

: Acide glycolique

Mentions de danger (CLP)

: H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (CLP)

: P280 - Porter un équipement de protection du visage, des gants de protection, un équipement de protection des yeux
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation de collecte des déchets dangereux ou spéciaux

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

: En cas d'inhalation importante de vapeurs : irritation possible des voies respiratoires, toux.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acide glycolique	(n° CAS) 79-14-1 (Numéro CE) 201-180-5 (N° REACH) 01-2119485579-17	< 15	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318
Acide citrique monohydraté	(n° CAS) 5949-29-1 (Numéro CE) 201-069-1 (N° REACH) 01-2119457026-42	5 - 10	Eye Irrit. 2, H319
Acide formique (Note B)	(n° CAS) 64-18-6 (Numéro CE) 200-579-1 (Numéro index) 607-001-00-0	< 0,15	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 3 (Inhalation), H331 Skin Corr. 1A, H314

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Acide formique	(n° CAS) 64-18-6 (Numéro CE) 200-579-1 (Numéro index) 607-001-00-0	(2 =<C < 10) Eye Irrit. 2, H319 (2 =<C < 10) Skin Irrit. 2, H315 (10 =<C < 90) Skin Corr. 1B, H314 (C >= 90) Skin Corr. 1A, H314

Note B : Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Texte complet des phrases H: voir section 16



Fiche de données de sécurité

Détartrant Circuit Radiateur

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 28/07/2020 - Remplace 23/05/2016

Version: 0.1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: En cas d'inhalation de vapeurs, sortir la victime à l'air frais et la garder au repos. Consulter un médecin si des symptômes respiratoires apparaissent ou persistent.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une irritation apparaît.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer soigneusement et abondamment avec de l'eau en maintenant les paupières bien ouvertes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
Premiers soins après ingestion	: Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas essayer de faire vomir sans avis médical. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes chroniques	: Voir Sous Rubriques 2.1/2.3.
----------------------	--------------------------------

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information / donnée disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée avec additifs, poudre chimique, mousse chimique, extincteur à CO2.
Agents d'extinction non appropriés	: L'eau en jet bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Exposé à des températures élevées, le produit peut dégager des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde et dioxyde de carbone.
---	---

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer ou rester dans la zone dangereuse sans vêtements de protection chimique et sans appareil respiratoire autonome.
Autres informations	: Refroidir les emballages exposés à la chaleur ou aux flammes avec de l'eau pulvérisée. Eviter le rejet des eaux d'incendie dans les égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Protection personnelle : voir rubrique 8.
Procédures d'urgence	: Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter l'inhalation des vapeurs.

Pour les secouristes

Équipement de protection	: Protection personnelle : voir rubrique 8.
--------------------------	---



Fiche de données de sécurité

Détartrant Circuit Radiateur

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 28/07/2020 - Remplace 23/05/2016

Version: 0.1

Procédures d'urgence : Eviter le contact avec les yeux et la peau. Eviter l'inhalation des vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni vers les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Conseils appropriés concernant le confinement d'un déversement; les méthodes de confinement suivantes sont envisageables :
- Afin de limiter la production de poussière ou de vapeur : recouvrir le produit avec de la semoule absorbante (inerte, non inflammable et non combustible).
- En cas d'épandages importants : mise en place d'une enceinte de protection, couverture des égouts.
Recueillir le mélange absorbant/produit et le placer dans des emballages compatibles en vue de l'élimination conformément aux réglementations en vigueur.
En cas d'épandage important prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement.
Le mélange absorbant/produit doit être manipulé avec les mêmes précautions que le produit lui-même.

Procédés de nettoyage : Pour le nettoyage : Laver la zone contaminée en prenant soin de ne pas contaminer le milieu naturel. Durant les opérations de nettoyage, continuer à observer les précautions de manipulation.

6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation, voir section 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8. Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation des vapeurs.

Mesures d'hygiène : Utiliser les équipements de protection individuels (gants appropriés, lunettes anti-éclaboussures, vêtements de travail adaptés) en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle (voir section 8).

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage : - Conditions de stockage permettant d'assurer la sécurité : Conserver dans l'emballage d'origine fermé dans un endroit bien ventilé. Éviter les températures extrêmes (Chaleur et Froid).
- Pour plus de détails sur les conditions de stockage permettant d'assurer la qualité : Consulter la fiche de spécification.

Produits incompatibles : Acides forts. Agent oxydant. Bases fortes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée / information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle



Fiche de données de sécurité

Détartrant Circuit Radiateur

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 28/07/2020 - Remplace 23/05/2016

Version: 0.1

Acide formique (64-18-6)		
France	Nom local	Acide formique
France	VME (mg/m³)	9 mg/m³
France	VME (ppm)	5 ppm

Acide glycolique (79-14-1)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	9,2 mg/m³
Aiguë - effets locaux, inhalation	9,2 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	57,69 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	10,56 mg/m³
A long terme - effets locaux, inhalation	1,53 mg/m³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	2,3 mg/m³
A long terme - effets systémiques, orale	0,75 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	2,3 - 2,6 mg/m³
A long terme - effets systémiques, cutanée	28,85 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,0312 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,0031 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0,312 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	0,115 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,0115 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,007 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	7 mg/l

Acide citrique monohydraté (5949-29-1)	
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,44 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,044 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	3,46 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	34,6 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	



Fiche de données de sécurité

Détartrant Circuit Radiateur

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 28/07/2020 - Remplace 23/05/2016

Version: 0.1

Acide citrique monohydraté (5949-29-1)

PNEC sol 33,1 mg/kg poids sec

PNEC (STP)

PNEC station d'épuration > 1000 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : N'utiliser que dans des endroits bien ventilés.

Protection des mains : Utiliser au minimum des gants résistants et étanches aux produits chimiques (conforme à la norme EN 374). L'usage de ce produit fait que le type de matière et l'épaisseur des gants, ainsi que le délai de rupture de la matière constitutive des gants ne peuvent être choisis qu'après une étude approfondie du poste de travail qui doit aboutir à une définition claire des conditions d'utilisation et à l'évaluation la plus précise possible. Le choix des gants devrait donc se faire avec les conseils du fabricant d'équipements de protection individuelle. Du fait de la multitude de conditions d'exposition, l'utilisateur doit considérer la durée d'utilisation réelle d'un gant de protection chimique comme très inférieure à la durée avant perméation. Respecter impérativement les consignes d'utilisation du fabricant, en particulier l'épaisseur minimale et la durée minimale avant perméation. Ces informations ne sauraient remplacer les tests de conformité effectués par l'utilisateur final. La protection fournie par le gant dépend des conditions d'utilisation de la substance/du mélange. Port de gants recommandé (Néoprène ou nitrile conforme à la norme EN 374).

Protection oculaire : Lunette masque avec protection latérale (conforme à la norme EN 166).

Protection de la peau et du corps : Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.

Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Masque avec filtre anti-vapeurs/gaz/poussières type A/B/P3. (conforme à la norme EN 141 et EN143).

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Eviter le rejet dans les eaux naturelles, les eaux d'égout ou le sol.

Contrôle de l'exposition du consommateur : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Autres informations : En toutes circonstances ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Couleur : Jaune.

Odeur : Piquante. Caractéristique.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité

Détartrant Circuit Radiateur

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 28/07/2020 - Remplace 23/05/2016

Version: 0.1

Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,071
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pour plus de détails : Consulter la fiche de spécification.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité liée aux substances, récipients et contaminants auxquels la substance ou le mélange risquent d'être exposés lors de leur transport, de leur stockage et de leur utilisation : Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi. Stabilité de la substance ou du mélange dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression : Chimiquement stable dans des conditions ambiantes standards (température ambiante).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction ou polymérisation de la substance ou du mélange dégageant de la pression ou de la chaleur excessive ou en générant d'autres conditions dangereuses : Ce produit ne se polymérise pas en dégageant de la pression ou de la chaleur excessive ou en générant d'autres conditions dangereuses. (Voir section 10.1 pour la réactivité pouvant générer des risques tenant compte des substances, des récipients et des contaminants auxquels la substance ou le mélange risquent d'être exposés lors de leur transport, de leur stockage et de leur utilisation.).

10.4. Conditions à éviter

Énumération des conditions, telles que la température, la pression, la lumière, les chocs, les décharges électrostatiques, les vibrations ou d'autres contraintes physiques, qui pourraient donner lieu à une situation dangereuse : A notre connaissance la température, la pression, la lumière, les chocs... ne donnent pas lieu à une situation dangereuse. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.



Fiche de données de sécurité

Détartrant Circuit Radiateur

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 28/07/2020 - Remplace 23/05/2016

Version: 0.1

10.5. Matières incompatibles

Familles de substances ou de mélanges, ou substances spécifiques, telles que l'eau, l'air, les acides, les bases, les agents oxydants, avec lesquelles la substance ou le mélange pourrait réagir en générant une situation dangereuse : Oxydants forts, acides forts et bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux connus et produits que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement : Ce produit ne se décompose pas dans des conditions normales. Produits de décomposition en cas d'incendie : consulter la section 5.2.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger

Acide glycolique (79-14-1)	
DL50 orale rat	2040 ml/kg US EPA OPP 81-1 TG
DI 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg Avis d'expert.
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	3,6 mg/l/4h

Acide formique (64-18-6)	
CL50 inhalation rat (mg/l)	7,4 mg/l/4h

Acide citrique monohydraté (5949-29-1)	
DL50 orale	5400 mg/kg Souris
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger

Acide glycolique (79-14-1)	
Indications complémentaires	Cochon d'Inde - Pas un sensibilisant de la peau - OCDE 406

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger



Fiche de données de sécurité

Détartrant Circuit Radiateur

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 28/07/2020 - Remplace 23/05/2016

Version: 0.1

Acide glycolique (79-14-1)

Indications complémentaires

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène. Les tests sur les cultures de cellules bactériennes ou mammifères n'ont pas montré d'effets mutagènes

Acide formique (64-18-6)

Indications complémentaires

Les tests sur les cultures de cellules bactériennes ou mammifères n'ont pas montré d'effets mutagènes.
Il n'a pas provoqué de dommages génétiques dans les cellules bactériennes cultivées. Des dommages génétiques ont été observés dans les cellules de mammifères cultivées, dans certains tests de laboratoire mais pas dans d'autres. Il n'a pas provoqué de dommages génétiques chez les insectes

Cancérogénicité

: Non classé

A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger

Acide glycolique (79-14-1)

Indications complémentaires

Non classé comme cancérogène pour l'homme. L'expérimentation animale n'a pas montré aucun effet cancérogène

Toxicité pour la reproduction

: Non classé

A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger

Acide glycolique (79-14-1)

Indications complémentaires

L'expérimentation animale n'a montré aucune toxicité pour la reproduction. Les preuves suggèrent que la substance est non toxique pour le développement chez les animaux
L'expérimentation animale n'a montré aucune toxicité pour la reproduction. Les preuves suggèrent que la substance est non toxique pour le développement chez les animaux

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

: Non classé

A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

: Non classé

A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger

Acide glycolique (79-14-1)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)

150 mg/kg de poids corporel/jour

NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)

Changement dans le poids des organes, effets sur les reins - OCDE 408

Danger par aspiration

: Non classé

A notre connaissance (et en tenant compte de sa composition) ce produit n'est pas classé dans cette catégorie de danger



Fiche de données de sécurité

Détartrant Circuit Radiateur

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 28/07/2020 - Remplace 23/05/2016

Version: 0.1

Informations sur les voies d'exposition probables :

Contact avec la peau	: Provoque de graves brûlures
Contact avec les yeux	: Provoque de graves brûlures
Inhalation	: En cas d'inhalation importante de vapeurs : irritation possible des voies respiratoires, toux
Ingestion	: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Aucune donnée disponible.

Acide glycolique (79-14-1)	
CL50 Poisson	164 mg/l Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)
CE50 Daphnie 1	141 mg/l Daphnia Magna (puce d'eau) - Ligne directrice 202 de l'OCDE
ErC50 (algues)	44 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) - Ligne directrice 201 de l'OCDE
NOEC chronique algues	20 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) - Ligne directrice 201 de l'OCDE

Acide citrique monohydraté (5949-29-1)	
EC50 72h algae 1	640 mg/l (Scenedesmus quadricauda (algues vertes); 7 jr)

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.



Fiche de données de sécurité

Détartrant Circuit Radiateur

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 28/07/2020 - Remplace 23/05/2016 :

Version: 0.1

Méthodes de traitement des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : UN 3265
N° ONU (IMDG) : UN 3265
N° ONU (IATA) : UN 3265

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
(Acide glycolique)
Désignation officielle de transport (IMDG) : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
(Glycolic acid)
Désignation officielle de transport (IATA) : Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s.
(Glycolic acid)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 8
Etiquettes de danger (ADR) : 8



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 8
Etiquettes de danger (IMDG) : 8



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 8



Fiche de données de sécurité

Détartrant Circuit Radiateur

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 28/07/2020 - Remplace 23/05/2016

Version: 0.1

Etiquettes de danger (IATA) : 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II

Groupe d'emballage (IMDG) : II

Groupe d'emballage (IATA) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

Mesures de précautions pour le transport : Informations concernant la manipulation, voir section 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8. Informations concernant l'élimination, voir section 13

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Code IBC : Aucune donnée disponible concernant le transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC; si nécessaire, consulter le fournisseur.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

3. Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008

Nettoyant Radiateur

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH $\geq 0,1$ % / SCL

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH



Fiche de données de sécurité

Détartrant Circuit Radiateur

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

Date de révision: 28/07/2020 - Remplace 23/05/2016

Version: 0.1

Directives nationales

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange

Acide glycolique

Acide citrique monohydraté

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H- et EUH:

Acute Tox. 3 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation
H332	Nocif par inhalation

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit